

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Mardi 31 mai 1938.

La séance est ouverte à trois heures.

RAPPORTS DE COMITÉS

M. JACOBS: Le 2^e rapport du comité du règlement.

Sir EUGÈNE FISET (pour M. Vien): Le 7^e rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

CENTRAL FINANCE CORPORATION

MOTION À L'EFFET DE DISPENSER LA COMPAGNIE D'AVOIR À VERSER D'AUTRES HONORAIRES PARLEMENTAIRES ET AMENDEMENT

M. W. R. MACDONALD (Brantford-City): Vendredi dernier, monsieur l'Orateur, j'ai donné avis d'une motion relative à la Central Finance Corporation qui a versé certains honoraires l'an dernier pour présenter un projet de loi portant sur l'augmentation de son capital-actions, requête qui n'a pas été accordée. Je propose donc, appuyé par l'honorable député d'Halifax (M. Isnor):

Que la Central Finance Corporation qui a versé des honoraires de \$1,400, pour présenter, durant la session de 1937, un projet de loi sur l'augmentation de son capital-actions, ne soit pas tenue de verser les honoraires imposables pour une augmentation de capital-actions lorsqu'elle présentera de nouveau le même projet de loi, durant la session actuelle, nonobstant l'article 93, paragraphes (3) et (4), du Règlement de la Chambre des communes et la proposition de M. Dunning à l'effet que cette affaire soit déferée au comité permanent du Règlement.

M. L'ORATEUR: La Chambre est-elle disposée à adopter cette motion?

L'hon. M. DUNNING: L'amendement.

M. L'ORATEUR: Adopté.

L'hon. M. STEVENS: Quel amendement a-t-on adopté, monsieur l'Orateur? Le ministre des Finances (M. Dunning) a mentionné les mots "l'amendement". Je demande quel amendement.

L'hon. M. DUNNING: L'amendement à la motion de l'honorable député de Brantford-City.

L'hon. M. STEVENS: Aucun amendement n'a été proposé.

L'hon. M. DUNNING: Oui, j'ai proposé, en amendement, lorsque la question fut soumise à l'étude la dernière fois, que l'objet de la résolution soit renvoyé au comité du règlement, vu que c'est la procédure que dicte le règlement.

L'hon. M. STEVENS: Je prétends, monsieur l'Orateur, qu'il existe un vice de forme. La motion déclare: "nonobstant l'article 93 du règlement", et le reste. Si le ministre a maintenant proposé un amendement à l'effet de renvoyer la question au comité du règlement, je n'ai plus rien à dire.

L'hon. M. DUNNING: Je l'ai proposé précédemment.

L'hon. M. STEVENS: Il faudrait le proposer de nouveau aujourd'hui.

M. MACDONALD (Brantford-City): La motion que j'ai proposée comprend l'amendement, qui se trouve formulé à la fin.

(La motion est adoptée.)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill n° 132, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Barnsley Prichard Hartney".—M. Jacobs.

Bill n° 133, intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Russell".—M. Emmerson.

Bill n° 134, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Marguerite Agnès Marcelle Dupont Ross".—M. Jacobs.

Bill n° 135, intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Augustus Cottle Stead".—M. Lenard.

Bill n° 136, intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Caplan Tucker".—M. Heaps.